

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 19 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le **dix-neuf mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai par Madame le Maire Eliane COGNOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Jean-Loup OUDIN (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Jean-Loup OUDIN), Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE)

Absent : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Annie GREGOIRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 31 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Le **prochain conseil municipal** aura lieu le vendredi 07 juillet.

Les **élections législatives** auront lieu les 11 et 18 juin 2017. Les tableaux des permanences de tenue des bureaux de vote ont été envoyés aux élus ; leurs disponibilités sont attendues pour le 31 mai.

Concernant la **surpopulation des corbeaux**, le lieutenant de louveterie a procédé à des tirs en centre-bourg : 140 corbeaux ont été tués. L'arrêté préfectoral ne lui permet plus d'intervenir. Pour les **sangliers**, le lieutenant de louveterie se rend au baugé la nuit, entre 2h et 4h : 1 seul sanglier a été abattu.

Pour l'**école maternelle**, suite aux effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2017, l'inspection académique se prononcera en juin sur l'ouverture éventuelle d'une 4^{ème} classe.

Concernant les **temps d'activités périscolaires**, la Commune est dans l'attente du décret annoncé sur les rythmes scolaires par le Président de la République, qui laisserait aux communes la liberté de poursuivre ou non ce service. En fonction du contenu du décret, une réflexion sera menée sur son maintien.

Un **effondrement des trottoirs**, Rue Le Brecq, réalisés en 2016, rue Le Brecq, dans le cadre du groupement de commandes de la CC, a été constaté aux endroits où a été réalisé l'enfouissement des réseaux. Un courrier a été envoyé à l'entreprise pour trouver une solution amiable. L'entreprise est intervenue jeudi 18 mai pour reprendre les effondrements, et nous a accordé une extension de garantie d'un an sur ces travaux.

INTERCOMMUNALITE

Le **prochain conseil communautaire** se déroulera le mardi 11 avril.

La réflexion se poursuit autour des **transferts de compétences scolaires et périscolaires**, bâtiments et/ou services. Le cabinet Ecoterritorial, chargé du volet financier, a été reçu en entretien en mairie.

Monsieur Philippe Moreau souhaite revenir sur l'**article paru dans *Le Journal de Gien***, concernant le dernier conseil communautaire et le vote des représentants de la Commune de Nogent sur Vernisson. Dans cet article, il est fait mention que Madame le Maire et ses colistiers se sont abstenus sur une délibération relative à des demandes de subvention auprès du Département du Loiret pour des projets d'équipement communautaires. Monsieur Philippe Moreau tient à préciser que tous les représentants de la Commune ne se sont pas abstenus et qu'il a voté pour sa part favorablement à ce projet de délibération. Madame le Maire précise qu'elle a demandé un rectificatif au journaliste, car l'article ne correspond pas à la réalité de ses propos. Madame le Maire s'est, pour sa part, abstenue, car il s'agissait, parmi tous les projets concernés, d'adopter un projet de construction d'une école sur le territoire dans l'ancienne communauté de communes de Bellegarde, alors que la nouvelle communauté de communes est actuellement en phase de réflexion sur le transfert des compétences scolaires et périscolaires. Contrairement à ce qui est mentionné dans l'article, Madame le Maire n'est pas défavorable au PLUi ou au projet de gendarmerie. A la demande de Monsieur Philippe Moreau, Madame le Maire précise que sa demande de rectificatif concerne la teneur de ses propos, et non le sens du vote de ses colistiers.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Contrat de balayage, en groupement de commandes : SGA Meyer 2 046 € TTC (1 passage / trimestre / 16 kms)
- Contrat d'entretien des espaces verts : Gâtinais Jardin 34 127.52 € TTC
- Achats panneaux d'affichage libre : Semio 1 661.28 € TTC
- Prestation feu d'artifice : Brezac Artifice : 5 300 € TTC
- Gardes corps Pont du Tacot : Salin 2 808 euros TTC
- Tenues Union Musicale : Kodokan Cofracte : 7 533.45 euros TTC
- Varennes Fermetures : Menuiseries Gymnase / OT : 12 681.64 euros TTC
- Mission Etude géotechnique Canalisation rue du 11 novembre : ICSEO 4 428 euros TTC
- Mission Levé topographique Canalisation rue du 11 novembre : ADS Topo 846 euros TTC

Trois consultations sont actuellement en cours :

- Marché de travaux Aménagement du parking en centre-bourg
- Marché de travaux Création de tranchée et reprofilage de chemin pour l'installation d'une canalisation EP lieu-dit Le Petit Pellerin
- Marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

ORDRE DU JOUR

1/ Subvention 2017 au Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention 2017 présentée par le Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes, qui a été constitué en remplacement de l'Office de Tourisme, suite au transfert de la compétence Promotion Touristique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1^{er} janvier 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 600 euros au Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3 600 euros au Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes.

Au cours des débats, Madame Monique Piot souhaite savoir si les droits de place 2016 de la Foire de la St Jean, encaissés par la Commune par le biais d'une régie de recettes, ont été reversés à l'association par la Commune, et s'interroge sur le montant de la subvention proposée pour cette association qui assure l'animation de la Commune. Madame le Maire précise que les droits de place n'ont pas été reversés pour le moment. Le montant proposé, soit 3 600 euros, correspond à l'encaissement 2016 de ceux-ci, ainsi qu'au montant sollicité par l'association. Jusqu'à présent, la Commune versait une subvention annuelle à l'office de tourisme qui comprenait le reversement des

droits de place encaissé sur l'exercice précédent. Monsieur Philippe Moreau et Madame Maryse Tripiier soulignent que si la subvention 2017 proposée correspond au reversement des droits de place 2016, on ne peut pas réellement parler de subvention de fonctionnement. Madame le Maire précise que le conseil municipal pourra débattre ultérieurement sur l'attribution d'une subvention complémentaire. Madame Monique Piot rappelle les raisons qui ont conduit à la création de la régie de recettes, qui complique aujourd'hui la comptabilité et s'interroge sur la pertinence de la conserver si la loi ne l'impose plus. Monsieur Jean-Paul Pinaud souligne que la régie de recettes entraînant l'encaissement des droits de place par la Commune sera conservée pour l'exercice 2017, et que le reversement des recettes interviendra avant la fin de l'exercice. Cette régie sera supprimée en 2018, afin de permettre un encaissement direct par l'association qui pourra alors se constituer un fonds de roulement. Madame Annie Grégoire rappelle que l'association commence les encaissements des droits de place dès le mois de janvier. Enfin Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'en plus de l'encaissement direct des droits de place, la nouvelle association pourra bénéficier du versement d'une subvention associative « classique ».

2/ Education musicale à l'école élémentaire : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret une aide financière pour l'éducation musicale dispensée au sein de l'école élémentaire. Pour l'école élémentaire de Nogent sur Vernisson, le projet d'éducation musicale concerne 145 élèves et s'organise selon les modalités suivantes :

Classe	Nombre d'élèves	Temps en minutes d'éducation musicale par semaine	Nombre de semaines où la classe a effectivement reçu un cours
CP	21	40 minutes	36 semaines
CP-CE1	25	40 minutes	36 semaines
CE1-CM1	25	40 minutes	36 semaines
CE2	25	40 minutes	36 semaines
CM1	26	55 minutes	36 semaines
CM2	23	55 minutes	36 semaines

Le montant de l'aide s'élèverait à 6 € 10 par heure et par élève, sur la base d'une heure maximum par semaine pendant la durée du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Loiret pour l'année scolaire 2016-2017.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Monique Piot, il est précisé que le Département du Loiret accorde une aide financière aux communes qui, pour assurer l'éducation musicale dans les écoles, emploient directement un professeur de musique, ou ont signé pour ce faire un protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux.

3/ Aménagement d'un parking au centre-bourg : demande de subvention Aide à la Voirie Communale 2017 auprès du Conseil Départemental du Loiret

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé de procéder à des travaux d'aménagement d'un parking au centre-bourg, rue Aristide Briand.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, ont fait l'objet d'une estimation administrative à hauteur de 178 500 euros HT, soit 214 500 euros TTC.

Ces travaux, de par leur nature, sont susceptibles de bénéficier d'aides à la voirie communale, constituées des deux enveloppes de crédits d'Etat provenant du produit des amendes de Police et des mines sur le pétrole, lesquelles aides sont réparties au niveau départemental par le Conseil Départemental du Loiret.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre du programme d'aide à la voirie communale 2017,
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Au cours des débats, à la demande de Madame Maryse Tripier, il est précisé qu'il n'existe pas de barème pour l'aide à la voirie communale ; le montant accordé par le Département est déterminé par les conseillers départementaux en fonction de leur enveloppe financière globale et des différents projets présentés par les Communes.

4/ Lancement du principe de cession partielle de la parcelle AD228

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de céder une partie de la parcelle AD 228, conformément au plan cadastral transmis aux membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner un accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle AD 228.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle AD 228,
- AUTORISE Madame le Maire à saisir le Service des Domaines, à engager les démarches nécessaires à cette cession et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Luc Lauverjat précise, que suite à la réunion du conseil en commission, des contacts avec les propriétaires riverains ont été pris. A priori, un seul riverain supplémentaire serait intéressé par l'acquisition d'une partie de cette parcelle. A la demande de Madame Michèle Bertrand, Madame le Maire et Madame Monique Piot précisent qu'il n'est pas obligatoire de consulter les riverains, mais qu'il s'agit essentiellement d'éviter toute contestation ultérieure.

5/ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour division foncière de la parcelle AD228

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de céder une partie de la parcelle AD 228, abordée au point précédent.

Cette cession nécessitera de réaliser une division foncière selon le projet de plan de bornage annexé.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer une déclaration préalable pour division foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour division foncière de la parcelle AD 228, selon le plan cadastral ci-annexé.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Raul Da Silva Bras souhaite revenir sur l'information donnée par Madame le Maire concernant les corbeaux. Il est choqué par le fait que 140 corbeaux ont été tués par le lieutenant de l'ovétoire, et estime que cela relève d'un abattage d'animaux. Il aimerait que soit envisagé un élagage des arbres pour éradiquer le problème de la surpopulation des corbeaux dans le centre-bourg. Madame le Maire signale que l'élagage des arbres à l'arrière de la mairie a entraîné un déplacement de la population des corbeaux rue Pasteur et aux étangs. Monsieur Jean-Luc Lauverjat évoque le recours au laser la nuit, utilisé par les agriculteurs, pour empêcher la nidification. Monsieur Jean-Luc Picard évoque le recours à un fauconnier. Suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Monsieur Jean-Luc Picard confirme l'interdiction de tir dans les nids.

Madame Monique Piot souhaite revenir sur la réunion du comité de jumelage concernant la réception de la délégation roumaine du 02 au 09 juillet prochain. Au vu du programme annoncé, elle aimerait que la Commune envisage l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association. Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté la subvention initiale sollicitée par l'association, et

que la Commune prendra en charge directement divers frais. Pour une éventuelle subvention complémentaire, Madame le Maire précise que l'association n'a pas encore présenté de demande officielle.

Madame Sophie Malgouris souhaite avoir des précisions sur le projet de terrain multisports et savoir si la réunion publique envisagée aura bien lieu, cet équipement étant très attendu par la population. Messieurs Jean-Luc Lauerjat et Jean-Marc Secqueville font le point sur le dossier, et notamment sur le projet de consultation des entreprises (fourniture de l'équipement d'une part, aménagement de la plateforme d'autre part). Monsieur Lauerjat annonce que la réunion publique se déroulera avant l'été, pour consulter la population sur le site d'implantation, prévu au Baugé.

Monsieur Philippe Moreau souhaite connaître l'avancée du projet de vidéoprotection, et notamment la consultation de la population envisagée sur ce dossier. Madame le Maire précise que cette consultation se fera à priori par courrier, avec la transmission d'une note d'information, et en invitant la population à se rendre en mairie pour obtenir plus de précisions ou exprimer son avis.

Monsieur Philippe Moreau souhaite aborder les problèmes de vitesse excessive, notamment au Baugé. Madame le Maire rappelle les démarches en cours, et notamment les demandes formulées auprès du Département pour abaisser la vitesse sur la route départementale menant au Baugé. Monsieur Philippe Moreau évoque la possibilité d'installer des ralentisseurs dans le lotissement, en plus des radars évoqués en commission. Madame le Maire précise qu'aucune demande n'est pour l'instant parvenue en mairie, mais n'exclut une réflexion en ce sens. Monsieur Philippe Moreau souligne l'utilité des ralentisseurs installés rue de Varennes. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que les coussins berlinois présentent le meilleur rapport qualité / prix.

Monsieur Philippe Moreau évoque l'installation de la nouvelle usine de compostage dans la ZA, et souhaite savoir si cette activité entraînera des désagréments pour le voisinage, comme des odeurs liées à la fermentation. Monsieur Jean-Luc Lauerjat en serait étonné, l'usine étant en plein-air, avec notamment un traitement des eaux en bassin.

Madame Monique Piot souhaite connaître les suites données à la demande formulée par l'Union musicale concernant l'éclairage de la cour de l'ancienne mairie. Monsieur Jean-Marc Secqueville explique qu'une fiche de travaux a été transmise aux services concernant le changement d'une ampoule grillée, mais que l'éclairage de cette cour serait en effet à envisager dans le cadre de la mise en accessibilité de l'ERP.

Madame Monique Piot souhaite connaître l'avancée du dossier des étangs. Madame le Maire précise que le projet définitif, mené par le SIVLO, n'est pas encore arrêté. Il semblerait que seul l'étang aval soit conservé. Le SIVLO envisage également d'acquérir la parcelle située entre la salle communautaire et les étangs, afin de pouvoir modifier l'emprise actuelle de l'étang aval, permettre le contournement du Vernisson par la rive droite, et réutiliser des matériaux pour renforcer la digue. Madame le Maire se rendra à une réunion du SIVLO le lundi 22 mai prochain, et espère avoir plus d'informations sur l'avancée du dossier.

Fin de séance : 20h45

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 19 mai 2017			
Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT	Bernadette CORJON
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Loup OUDIN	Sylvain PHILIPPOT
Annie GREGOIRE	Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT
Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT
Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS
Guy BENTEO	Francis PERRIER	Michèle BERTRAND	